

**Nombre de membres en exercice:** 11

**Séance du 13 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le treize mars l'assemblée régulièrement convoquée le 13 mars 2023, s'est réunie sous la présidence de

**Présents :** 9

**Sont présents:** Geneviève VANDEKERCKHOVE, Marcel DOURNES, Claudine RASPIENGEAS, Daniel VANDEKERCKHOVE, Alain MALBERT, Marie-Claire VIANA, Pierre GRANIER, Evelyne MOURGUES, Virginie CROS

**Votants:** 9

**Représentés:**

**Excuses:** Jean-Pierre BAYOL, Gilles GARD

**Secrétaire de séance:** Marie-Claire VIANA

Approbation du procès verbal de la séance du 16 janvier 2023. Signatures du registre des Délibérations.

**Objet: CONCESSION CIMETIERE**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 23 janvier 2012 fixant le prix, la surface et la durée des concessions du cimetière.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- les concessions seront acquises pour une durée de 50 ans renouvelables,
  - les surfaces des concessions seront de 6 M<sup>2</sup> pour les grandes et de 3.6 M<sup>2</sup> pour les petites.
  - les prix de vente seront de 300 € pour les grandes et de 150€ pour les petites
- Le produit des ventes reviendra en totalité à la Commune.

**Objet: AUGMENTATION TARIF CANTINE**

Madame le Maire rappelle l'organisation de la cantine, restaurant scolaire, avec la fourniture des repas par l' E.S.A.T. l'Abeille à Figeac.

L' E.S.A.T. l'Abeille facture les repas à la commune et la commune facture les repas aux familles.

Pour l'année scolaire 2022/2023 l'E.S.A.T. nous informe que le prix du repas fixé à 4€40 en septembre 2022 ne peut être maintenu jusqu'à la fin de l'année scolaire, il doit passer à 4.52 € au 01 mars 2023.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que le tarif appliqué aux familles restera le même jusqu' à la fin de l'année scolaire 2022-2023 soit 4.40 € et que la collectivité prendra à sa charge cette augmentation de 0.12 € par repas.

**Objet: AUTORISATION POUR DEMOLITION ET RECONSTRUCTION D'UN MUR**

L'emplacement de l'ancien monuments aux morts est bordé d'un mur en mauvais état, celui-ci jouxte la propriété de M. et Mme Malbert. Ces derniers souhaitent réaliser un mur de cloture le long de leur terrain. Ils sollicitent de la municipalité l'autorisation de démolir ce mur et de le reconstruire à leurs frais pour avoir un ouvrage uniforme en bon état.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, donne son accord pour la démolition et la reconstruction de ce mur aux frais des demandeurs.

**Objet: VOTE DU COMPTE DE GESTION - CUZAC**

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer : - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Objet: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - CUZAC - DE 008 2023**

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		90 568.75		195 512.26		286 081.01
Opérations exercice	174 125.96	15 326.71	168 074.20	229 810.12	342 200.16	245 136.83
Total	174 125.96	105 895.46	168 074.20	425 322.38	342 200.16	531 217.84
Résultat de clôture	68 230.50			257 248.18		189 017.68
Restes à réaliser	175 000.00	112 000.00			175 000.00	112 000.00
Total cumulé	243 230.50	112 000.00		257 248.18	175 000.00	301 017.68
Résultat définitif	131 230.50			257 248.18		126 017.68

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Objet: AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT - CUZAC**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
  - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
  - constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 257 248.18**
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	195 512.26
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	184 512.26
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>61 735.92</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2022</b>	<b>257 248.18</b>
<b>A .EXCEDENT AU 31/12/2022</b>	<b>257 248.18</b>
Affectation obligatoire	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	131 230.50
Solde disponible affecté comme suit:	
Affectation à l'excédent reporté	126 017.68
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2022</b>	<b>0</b>

**Objet: VOTE DU COMPTE DE GESTION - ASS CUZAC**

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer : - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Objet: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - ASS CUZAC**

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		41 696.19		21 146.29		62 842.48
Opérations exercice	620.00	4 774.00	10 415.71	13 452.58	11 035.71	18 226.58
<b>Total</b>	<b>620.00</b>	<b>46 470.19</b>	<b>10 415.71</b>	<b>34 598.87</b>	<b>11 035.71</b>	<b>81 069.06</b>
Résultat de clôture		45 850.19		24 183.16		70 033.35
Restes à réaliser						
<b>Total cumulé</b>		<b>45 850.19</b>		<b>24 183.16</b>		<b>70 033.35</b>
Résultat définitif		45 850.19		24 183.16		70 033.35

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Objet: AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT - ASS CUZAC**

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 24 183.16**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	21 146.29
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	12 146.29
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>3 036.87</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2022</b>	<b>24 183.16</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2022</b>	<b>24 183.16</b>
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	24 183.16
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2022</b>	<b>0</b>

**QUESTIONS DIVERSES :**

- La réserve Incendie a été mise en place, dans les prochains jours un test d'utilisation sera effectué par le SDIS.

-Fin des travaux pour la Salle Associative prévue fin Avril.

- Des devis vont être demandés pour l'installation de brasseurs d'air dans une salle de classe pour pallier aux températures parfois très élevées dans celle-ci.

- L'association des parents d'élèves de Cuzac convoque une Assemblée Générale extraordinaire le 31 mars à 18 heures afin de créer une association des Amis de l'Ecole. Vous y êtes tous conviés.

**La séance a été levée à 22h 45.**